

Guzargues, le 01 Octobre 2008

-----  
04.67.59.61.57.



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 Septembre 2008

**Etaient présents** : Mesdames GUILHAUMON Ghislaine, JOUANNAUD Frédérique, VIDAL Patricia, Messieurs ANTOINE Pierre, MALCHIRANT Thierry, OLIVA Jean Paul, OLLIE Christophe, SANCEY Jean Marc, VERGE Claude.

**Excusés** : Messieurs MICHEL Claude, VIEIRA Dominique.

### **1 – Approbation du compte-rendu du 1<sup>er</sup> Août 2008**

Le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> Août 2008 est approuvé à l'unanimité.

### **2 – Désignation d'un délégué et d'un suppléant pour la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance de la carrière)**

Monsieur Pierre ANTOINE, informe le Conseil Municipal qu'afin que la Commune de Guzargues soit représentée à la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance de la carrière) il est nécessaire de désigner deux membres : un délégué et un suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Pierre ANTOINE comme délégué et Monsieur Claude MICHEL comme suppléant.

### **3 – Travaux**

#### **1 – Abris bus**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour des raisons de sécurité il est nécessaire de déplacer l'arrêt de bus et de construire un nouvel abri bus. Il présente les différents devis pour la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de la société MC Construction d'un montant de 4.448,08 €HT pour la construction d'un abri bus.

Monsieur le Maire précise que le financement de ce programme est inscrit au budget de la Commune.

## **2 – Aménagement de la Cour de la Mairie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation et d'aménagement dans la cour de la Mairie. Monsieur le Maire présente les différents devis pour la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de la société MC Construction d'un montant de 21.096,00 €HT pour la rénovation et l'aménagement de la cour de la Mairie.

Monsieur le Maire précise que le financement de ce programme est inscrit au budget de la Commune.

## **3 – Signalisation routière**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que pour des raisons de sécurité liée au nouveau trajet du bus, il est nécessaire d'effectuer des travaux de signalisation routière et de marquage au sol. Monsieur le Maire présente les différents devis pour la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de la société L.R.S. Signalisation d'un montant de 2.025,80 €HT pour la signalisation routière et le marquage au sol.

Monsieur le Maire précise que le financement de ce programme est inscrit au budget de la Commune.

## **4 – Travaux de voirie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée, par la Communauté de Communes du Pic St Loup, selon la procédure adaptée pour la réalisation de travaux de voirie. Monsieur le Maire rend compte du résultat de cette consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'habiliter Monsieur le Maire à signer le devis de la société Eiffage d'un montant de 29.573,70 €HT pour la réalisation des travaux de voirie du Chemin de la Carrierrasse.

Monsieur le Maire précise que le financement de ce programme est inscrit au budget de la Commune.

## **4 – Demande de subvention à la Communauté de communes du Pic St Loup pour les travaux de voirie et de la cour de la Mairie**

Monsieur le Maire indique que la communauté de communes du Pic St Loup, dans le cadre du fonds de concours, subventionne certains travaux effectués par les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès de la Communauté de Communes du Pic St Loup, afin de déposer des demandes de

subventions, dans le cadre du fonds de concours, les plus élevées possible, pour la réalisation de ces projets.

#### **5 – Travaux assainissement et contrat de maintenance**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que des travaux de mise en conformité (mise en place d'un dégrilloire de filtrage) ainsi qu'un contrat d'entretien (nettoyage mensuel de la grille et évacuation des déchets) sont nécessaires pour le bon fonctionnement du bassin de lagunage. Monsieur le Maire présente les différents devis pour la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société SOMES Assainissement d'un montant de 3.500,00 €HT pour les travaux de mise en conformité et un avenant au contrat d'exploitation-maintenance d'un montant de 1.800,00 €HT par an (150€HT/mois) pour le bassin de lagunage.

Monsieur le Maire indique que le financement de ce programme est inscrit au budget assainissement (M49) de la Commune.

#### **6 – Demande de subvention pour l'abri bus**

Monsieur le Maire informe que le Conseil Général de l'Hérault peut attribuer des subventions pour la construction des abris bus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général de l'Hérault, la plus élevée possible, pour la réalisation de ce projet.

<b>4 – Questions diverses</b>
-------------------------------

RAS

**La séance est levée à 23h30,**